



## ChargeS copropriété Inexpliquée

Par **Niiko69520**, le **29/06/2020** à **20:17**

Bonjour,

Nous somme une copropriété de 12 logements.

A ce jour et ceux depuis plusieurs année nous avons des compteurs d'eau individuels.

Lors de l'installation des compteurs individuels le compteur principal de la copropriété a été retiré.

Hors chaque année nous payons une somme de 260€ pour frais abonnement et tenu de compteur eau ( pour la copropriété).

Après demande au syndic, celle-ci nous répond que cela est un droit à l' accès de l'eau au bâtiment et le droit à avoir de l'eau.

Que nous ne pouvons pas supprimer cette abonnement !!!

Peut-on nous expliquer comment fait-on pour nous facture une chose inexistante et surtout un droit que Chaque propriétaire paye personnellement pour leurs compteurs.

Ni même la société distributrice ne peut nous répondre.

Quelqu'un aurai un texte ou une Lois afin de pouvoir comprend cela et savoir si ont doit toujours payer ou non cette somme dans le vent .

Je vous remercie par avance de l'intérêt porte à ma demande.

Merci à tous

Les propriétaires en colère

Par **Visiteur**, le **29/06/2020** à **21:31**

Bonsoir

Est-ce une individualisation des compteurs ou une individualisation des contrats ?